

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mars 2014

Présidence

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CARP, Claire-Lise DETREY, Louisa DIAZ, Claude-Anne JAQUIER, Pierre CHERBUIN, Patrick DÉRIAZ, Laurent GABELLA, Laurent GILLIARD et Philippe GUIGNARD.

Membres absents :

MM. les Conseillers : François ARMADA et Dominique VIQUERAT.

Membres présents	89
Membres excusés	9
Membres absents	2
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 6 FÉVRIER 2014**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 février 2014** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de la maman de notre ami et collègue M. le Conseiller Eric GENTIZON.

M. le Conseiller, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du

Conseil communal, je vous adresse, à vous et à toute votre famille, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil communal a appris la disparition de Monsieur Pierre MEYER, Chef du service des finances de notre ville et boursier de notre commune, décédé tragiquement samedi 1er mars.

Monsieur MEYER, entré en fonction comme chef de service le 1er novembre 2000, était une personne très à l'écoute des besoins des services de la ville. Il savait se mettre à la disposition de chacun, cherchait en toute circonstance à apporter son soutien.

Personne très compétente et fiable, il s'inquiétait beaucoup du sort des finances de la commune et a toujours su conseiller la Municipalité avec à-propos et pertinence sur ces enjeux. Il était également très apprécié de ses collègues qui savaient pouvoir compter sur lui pour permettre à leurs projets de se concrétiser dans le respect de l'orthodoxie financière. Il faisait preuve de beaucoup d'engagement et de rigueur, notamment lors de la construction des budgets et des débats complexes autour du plan des investissements.

Monsieur Meyer était une personne sensible et réservée. Il a toujours servi les intérêts de la commune avec beaucoup de loyauté.

A son épouse, à son fils, ainsi qu'à toute sa famille, nous présentons, au nom du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, nos plus sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

Je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de M. le Conseiller Sylvain PITTET
- Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

*Grand Hôtel des Bains
SA et Cité des Bains SA :
point de situation*

Suite à l'article paru dans 24Heures cette semaine et à plusieurs questions de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON, la Municipalité a décidé de vous communiquer quelques informations concernant le Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA.

Les Conseils d'administration travaillent sur un double objectif : d'une part, optimiser le fonctionnement et les résultats d'exploitation des deux établissements pour assurer leur

pérennité ; et d'autre part, travailler sur le processus de reprise des établissements, cela est connu depuis le dépôt et la votation sur les préavis en 2012.

1. Du côté de l'optimisation : la réunification des deux directions en une seule a permis d'établir une politique commerciale commune « offensive » qui offre des produits communs à des prix avantageux. Le directeur des ventes engagé récemment travaille également à un repositionnement du GHB sur la clientèle régionale par une prospection intensive auprès des entreprises locales et également des entreprises de l'arc lémanique. Un enrichissement des animations se fait par exemples : au Bar Lounge, il y a un pianiste deux soirs par semaine et on a modifié aussi la restauration du centre thermal.

Les résultats d'exploitation, encore provisoires, montrent que le centre thermal parvient à des résultats équilibrés grâce à une forte croissance du secteur de la physiothérapie. Quant à l'établissement hôtelier, il présente quant à lui toujours des problèmes de liquidités.

Les synergies établies entre les deux établissements a permis de diminuer la masse salariale de l'ordre de Fr. 150'000.- et de 0.4 postes, alors, il ne faut pas faire le rapport entre 0,4 postes et Fr. 150'000.--, parce que dans les Fr. 150'000.--, il y a autre chose, évidemment. Je m'attends à des questions sur le sujet ? Non. Les collaborateurs du GHB et du centre thermal ne sont pas mieux payés que ceux de la commune. D'autres économies sont liées par exemple au fait de ne disposer plus que d'une seule fiduciaire pour les deux sociétés.

Compte tenu de la volonté de la Municipalité de trouver des repreneurs, les investissements actuels, comme c'était d'ailleurs prévu dans les deux préavis, ces investissements visent soit des entretiens indispensables, soit des améliorations relativement modestes mais apportant une valeur ajoutée immédiate.

Du côté des entretiens, le centre thermal devra en 2014 prévoir une nouvelle fermeture en été pour remplacer d'autres filtres défectueux. Le chauffage devra également être remplacé dans les meilleurs délais car les chaudières sont en fin de vie et des travaux au GHB devront encore être faits pour une mise en conformité aux normes ECA.

Du côté de l'amélioration qualitative immédiate, des travaux ont été entrepris à la cafétéria du centre thermal, travaux légers, pour pouvoir proposer une restauration améliorée, et dans le secteur médical, l'aménagement de nouvelles cabines destinées à la physiothérapie sera effectué (modules préfabriqués) pour permettre de « délester » le centre thermal et les espaces de bien-être. Enfin, le GHB effectue des travaux de remplacement de moquettes, de téléviseurs dans les chambres et d'équipements de cuisine.

2. Du côté du processus de reprise, un mandat a été donné à une société d'accompagnement, société de service pour accompagner la Municipalité et les Conseils d'administration dans l'identification de repreneurs potentiels ainsi que pour les phases de négociation. La Municipalité et les Conseils d'administration précisent actuellement les conditions cadres de reprise. Ils espèrent disposer de quelques offres fermes d'ici cet été.

En marge de ce processus visant à la reprise, comme prévu, des deux établissements, nous continuons à mener des opérations destinées à faciliter ce processus de reprise, à savoir :

- la fusion de Cité des Bains SA et de l'Association médicale du centre thermal prévue si possible pour la prochaine assemblée générale;
- la fusion de Cité des Bains SA et de Grand Hôtel des Bains SA;
- une clarification de l'état foncier qui prévaut dans le périmètre, sachant qu'actuellement trois propriétaires différents sont en possession des parcelles sur lesquelles viennent en partie, se greffer des DDP (Droits Distincts et Permanents), des droits de superficie octroyés au centre thermal. La maîtrise de l'ensemble du foncier faciliterait les

négociations avec le repreneur.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au nom de la Municipalité à ce sujet, ce soir.

5. PRÉAVIS
N° PR13.40PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 626'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DE PETITES EXTENSIONS SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE, EAU ET GAZ.

☞ M. DANIEL ANKEN, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Anilda DEWARRAT, Daniel ANKEN, David GRANDJEAN, Olivier MAIBACH, Walter MÜLLER, Alfons REITER, Nicola SCHIRINZI et Gnanaseelan SUBRAMANIAM.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel ANKEN ne donne lecture que des conclusions du rapport ainsi que du vœu.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.40PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 626'000.-- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4027 « Extensions et compteurs 2014 SEY ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

6. PRÉAVIS
N° PR13.42PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 185'000.-- POUR L'HARMONISATION DES PLANS DE CLASSEMENT COMMUNAUX, L'INTRODUCTION D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS (GID) ET L'IMPLANTATION PILOTE D'UNE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED).

☐ M. DANIEL BURDET, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Joanne MÜLLER, Daniel BURDET, Pierre CHERBUIN, Olivier DI PRINZIO, Thierry PIDOUX et Roland VILLARD. M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Daniel BURDET ne donne lecture que des conclusions du rapport ainsi que du vœu.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.42PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à introduire la gestion intégrée des documents et à lancer l'implantation pilote de gestion électronique des documents ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr.185'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1103 et amortie en 5 ans au plus.

7. PRÉAVIS
N° PR13.44PR

*Composition de la
commission*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'623'000.-- POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION ET D'AMÉNAGEMENT D'ABRIS VÉLOS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE YVERDONNOIS.
M. MATHIAS HUMBERT, RAPPORTEUR.

Mmes et MM. les Conseillers Carmen TANNER, Emilienne WAGNIÈRE, Daniel COCHAND remplaçant M. Johann GILLIÉRON, Nuri HAJDARI, Mathias HUMBERT, Walter MÜLLER, Brian OOSTERHOFF et Yves VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Mathias HUMBERT ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je soutiens les conclusions de ce rapport en les assortissant de trois remarques, d'une question et d'un vœu à la Municipalité :

1. Il s'agit, effectivement de la première mesure importante du projet AggloY et à ce stade nous votons donc un crédit pour la part de réalisation sur le territoire yverdonnois.

Il appartiendra bien sûr aux autres communes de réaliser leur part de ce projet qui trouvera pleinement son sens au moment où l'ensemble de l'AggloY l'aura réalisé. Alors le Grandsonnois croisera le long des Vernes l'Yverdonnois qui se rendra au port de Grandson, chacun trouvant au bout de sa route de quoi parquer son vélo en sûreté. Même chose évidemment pour la liaison avec Montagny.

2. Ce préavis ne résout pas les problèmes du parcage à la gare et dans les gares, que ce soit à Yverdon ou à Grandson et il faut une attitude volontariste (pour employer un mot à la mode dans les exécutifs) pour que cela s'améliore, donc que nous insistions fermement auprès des CFF qui sont compétents pour ces endroits.
3. Un report modal est attendu. Ce report n'aura peut-être pas l'ampleur souhaitée et il conviendrait qu'il y ait un suivi de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la mobilité et dont on attend un report modal. Nous allons investir Fr. 800'000.-- dans le préavis que nous votons et ce n'est qu'une part des investissements dont nous attendons un report modal. Ainsi il y a le soutien apporté à Travys. Le report modal doit pouvoir être évalué. C'est un bon objectif mais qui ne saurait être maintenu et poursuivi à n'importe quel prix.

La question maintenant. Dans les mesures d'AggloY, il y a donc tout un programme pour la mobilité douce et nous en réalisons ici la première étape. Si j'en crois les chiffres que j'avais retrouvés, il y avait un coût prévu de 2,31 millions avec des subventions fédérales maximum pour 0,81 millions. Donc nous votons aujourd'hui cette première étape et il y aura également une deuxième étape. Il m'intéresserait de savoir si elle sera également pleinement subventionnée à 50% entre le Canton et la Confédération et quand cette deuxième étape pourrait intervenir ?

Et la dernière chose, c'est un vœu. Lorsque vous avez reçu le préavis, il était accompagné d'un plan vous indiquant clairement où se situeraient les places de stationnement. A la demande de la commission, vous avez reçu avec le rapport de la commission, un autre plan qui vous indiquait, ce qui donnait son sens à ces emplacements, à savoir, les itinéraires pouvant les relier.

Pour ma part, j'ai un petit regret c'est que sur ce plan, ne figure, par exemple, pas le tronçon 1500-1900 à savoir le tronçon qui concerne les Isles. Un tronçon dont nous avons largement débattu et dans lequel il a été fait une large place à un itinéraire de mobilité douce. Alors, je souhaiterais que dorénavant, lorsqu'on reviendra sur ces objets touchant aux places de stationnement pour vélos et aux itinéraires permettant d'y accéder, on ait l'entier des propositions

qui sont en cours d'étude sur la ville d'Yverdon-les-Bains. C'est là mon vœu.

Il n'est pas nécessaire qu'on me réponde absolument maintenant sur la deuxième étape qui risque de venir beaucoup plus tard, mais enfin, si une réponse peut m'être donnée, j'en serais reconnaissant.

Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :

Pour notre groupe, la priorité devait être mise sur la sécurité des cyclistes, notamment avec l'amélioration des réseaux de pistes cyclables et la réfection des routes afin d'assurer la sécurité des usagers. Nous pensons que ce préavis, met un peu la charrue avant les bœufs et que dans le contexte actuel...

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Je m'excuse, vous pouvez parler dans le micro, montez un peu le micro. Merci.

M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :

Excusez-moi. Vous voulez que je recommence ?

(Non, dans la salle)

.... Nous pensons que ce préavis, met un peu la charrue avant les bœufs et que dans le contexte actuel, il est très mal venu financièrement. Le groupe UDC refuse le préavis PR13.44PR.

M. le Conseiller Philippe PAVID :

Je souscris également aux conclusions de la commission concernant le préavis.

Cependant, j'ai une petite question à la Municipalité. En regardant le plan de localisation des sites qui sont prévus, je constate qu'il y a environ soixante-huit places de parc prévues à la HEIG pour un montant, selon mes calculs, d'environ Fr. 150'000.--. Je me demande si c'est juste que des aménagements pour les vélos soient faits à la HEIG qui est un bâtiment cantonal et est-ce que c'est à AggloY et à la commune d'Yverdon de payer des places de parc à vélos sur des domaines cantonaux ?

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Alors, je ne partage pas du tout l'avis de notre collègue M. SCHIRINZI et du groupe UDC. Laissez-moi vous exposer mon enthousiasme pour ce préavis et cela en quatre points ou plutôt, quatre mots :

Le premier, c'est nécessité. La nécessité car cela touche à des sites importants, que ce soit, l'espace collectif, salles de gym, bibliothèque, Marive, piscines etc., les écoles, le centre-ville. Et là, cet effort se doit d'être important, car de là dépend l'attractivité du centre-ville. Une attractivité qui se mesure aussi selon ses aménagements cyclophiles.

Le deuxième mot, c'est équilibre. Ou plutôt, rééquilibre du nombre de places de parc versus entre le vélo et la voiture. Alors que l'on recense plus de vélos par ménage que de voitures, on peut compter 3, 4 vélos pour un ménage contre une voiture, ce rapport et tout autre au niveau des places de parc à Yverdon. A Yverdon, ce rapport de places voitures versus vélos est hégémonique, démesuré et cela ferait presque penser que nous sommes dans une cité pétrolière.

Le troisième mot, c'est encourager. Encourager, on sait que ce qui dissuade l'utilisation du vélo, c'est le vol ou la déprédation ainsi que la météo. Or, autant dire qu'à Yverdon, nous sommes face

à une double quine. Mettre ces abris vélos, c'est répondre et régler ce double problème, car simplement, on attache son vélo à quelque chose de rigide et on le laisse à un endroit à l'abri de la pluie.

Le quatrième mot, c'est financement. Ce n'est quand même pas tous les jours qu'on nous finance la moitié d'un préavis, d'une infrastructure. Que faut-il de plus, M. SCHIRINZI, d'autant plus qu'on peut s'attendre à un retour sur investissement, que ce soit moins de voiture sur la route, moins de pollution atmosphérique au centre-ville, mais plus d'attractivité des commerces du centre-ville.

Donc, que voulons-nous de plus, chers collègues. C'est ce qu'on appelle une situation gagnant gagnante. Je vous invite donc à soutenir ce préavis. Un préavis nécessaire et intéressant financièrement.

Merci de votre attention.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

J'ai bien entendu votre message, Mme TANNER, mais je voudrais quand même vous faire remarquer que mettre Fr. 800'000.-- pour des abris vélos et des parcs à vélos, c'est un peu énorme.

Qu'on fasse des places pour les vélos, c'est tout à fait normale, tout à fait logique, mais qu'on vienne se plaindre qu'il faut faire des places couvertes pour les vélos, parce que notre petite selle va être mouillée par la pluie, ça me dérange un peu. Je pense que si un vélo n'est pas abrité, ça ne vas pas gêner beaucoup.

Que vous l'attachiez, ou ne l'attachiez pas votre vélo, si un jour, quelqu'un veut vous le voler, il vous le volera de toute façon. Donc, je trouve que dans ce préavis, mettre Fr. 1'600'000.-- pour de places vélos, c'est vraiment énorme, même si on est un peu subventionné par le Canton et par la Confédération, cet argent, c'est quand même l'argent du contribuable, ce n'est pas notre argent. On avait d'autres choses à faire avec cela.

On pourrait peut-être mettre Fr. 800'000.-- pour les parcs à vélos et Fr. 800'000.-- pour aménager les pistes cyclables, cela serait une bonne solution.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Moi, je suis en partie d'accord avec Mme TANNER, mais je suis aussi en partie d'accord avec M. SCHIRINZI, parce que ce soir, j'ai entendu du groupe UDC dire qu'il n'était pas tout à fait satisfait de la qualité du réseau cycliste. C'est une opinion que je partage aussi et je pense que ce qui est important pour favoriser l'utilisation des vélos et le fait qu'un certain nombre de personnes puissent passer de la voiture au vélo à Yverdon, c'est d'avoir de bonnes infrastructures mais aussi des endroits où parquer son vélo.

Donc, je vous incite ce soir à accepter ce préavis qui, si on le compare à d'autres préavis qu'on appelle sympathiquement « préavis tuyau » pour des réaménagements de rues ou de tronçons, de canalisations, est bien modeste. Généralement, pour une petite rue, on est largement au-dessus du million. Là, c'est Fr. 800'000.-- uniquement pour la commune. Utilisons cet argent pour améliorer ces places de parc et puis, comme M. SCHIRINZI, j'attends avec impatience des projets municipaux suivants pour améliorer le réseau cycliste. L'un n'empêche pas l'autre.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

J'ai juste une remarque comme mon collègue Philippe PAVID. J'ai vu qu'il y avait un abri prévu à Gressy. Je ne sais pas si les gens de Gressy aiment le vélo, mais en tous les cas, il y en a beaucoup moins que de voitures, parce que la topographie du village est relativement accidentée

et les distances sont très courtes.

Donc, peut-être que le jour où il y aura une piste cyclable d'Yverdon à Gressy, il y aura quelques vélos de plus, mais actuellement, cet abri sera posé, mais il n'y aura aucun vélo.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je vais commencer par répondre aux différentes interventions de ce soir et puis, j'apporterai quelques réponses aussi au paragraphe qui précède les conclusions du rapport de la commission. On n'est pas en train de discuter du rapport de cette commission, puisqu'on est à l'article 1, mais ce sont des éléments qui vous permettront de décider en connaissance de cause ou en meilleure connaissance de cause.

Alors, je prends un peu toutes les interventions globalement puisque certaines d'entre elles se recoupent. Mais je commencerai peut-être quand même par M. le Conseiller COCHAND en ce qui concerne les étapes.

C'est vrai que dans le projet d'agglomération, on a un montant de 2,3 millions qui sont prévus pour ces aménagements de parking à vélos. Il faut savoir que dans le projet que vous décidez ce soir, il s'agit de la part yverdonnoise uniquement à laquelle il faut rajouter la part des autres communes de la région qui vont participer à l'appel d'offre, sauf une commune, pour ces abris et que nous aurons terminé le volet stationnement 2 roues en une seule étape. Il n'y aura pas de 2^e étape pour le stationnement 2 roues. Donc on aura un budget qui est un peu moins élevé que ce qui était prévu à l'origine, ça peut arriver qu'on ait des coûts qui soient, finalement, moins élevés que ceux de 2007. Donc une seule étape.

En ce qui concerne la gare. La gare est équipée d'abris vélos, alors, qui font discussion, qui ne sont pas au goût de tout le monde, mais ce sont des abris vélos qui permettent d'attacher son vélo et donc qui correspondent au standard que nous mettons en œuvre sur l'ensemble du territoire communal, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. On ne va pas le modifier maintenant, évidemment. Peut-être que dans quelques années, on reviendra là-dessus.

Par contre, ce qu'il y a aussi et qu'il ne faut pas oublier, c'est une vélo-station qui permet d'avoir un site véritablement sécurisé puisqu'il est protégé, qu'il est doublé en plus d'un atelier qui est géré par Caritas et donc qui permet à celles et ceux qui souhaitent vraiment être sûrs de trouver leur vélo complètement entier en revenant le soir du travail, de le mettre à cet endroit-là pour une somme relativement modique, puisque c'est Fr. 100.-- par année, je crois, de location d'un espace entièrement protégé.

Les CFF ne sont pas compétent pour cela, M. le Conseiller, nous sommes sur le domaine public communal et pas sur le domaine des CFF. Toute cette affaire est faite sur le domaine communal.

Et enfin, M. COCHAND, vous évoquez le plan qui a été annexé. Alors, le deuxième plan est meilleur que le premier, c'est pour cela que nous l'avons remis à la commission, mais vous parlez d'un tronçon qui n'existe pas. Ce plan n'évoque que le réseau existant et pas les projets. On pourrait faire un autre plan avec les projets, mais ce n'était pas le propos de ce plan-là.

Ensuite, plusieurs d'entre vous êtes intervenus sur les priorités en disant : vous mettez la charrue avant les bœufs, vous réalisez des abris avant de réaliser un réseau, et je m'en étonne, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Je m'en étonne ce soir, parce que vous avez voté, il n'y a pas si longtemps que cela, un crédit d'ouvrage qui nous a permis, et je vous invite à aller le voir, parce que c'est très beau, de réaliser deux tronçons d'un plus long trajet qui permettra de relier YParc au lac et entièrement sécurisé, pas de la bande cyclable, mais de la piste cyclable à travers la ville.

Alors, évidemment, ce n'est jamais assez, évidemment, il y a des tas de secteurs qui posent problèmes, qui sont dangereux, nous en sommes tout à fait conscients, mais il ne faut pas dire ce soir que nous faisons les abris avant de faire le réseau. Nous faisons le réseau en parallèle, et

le tronçon qui vient d'être terminé maintenant, entre l'avenue des Sports et la plage, alors, vous me direz, ça n'est pas très utile pour les pendulaires, mais ça l'est par contre, pour les familles et les nombreux utilisateurs, en tous les cas l'été, pour aller à la plage. Ce tronçon, qui fait plusieurs centaines de mètres, est à mettre à l'actif d'un réseau 2 roues sécurisé en ville.

Je n'évoque pas ce que nous avons fait au PST, parce que vous allez me rétorquer, il n'y a pas de vélos au PST, puisqu'il n'y a pas de constructions. Mais au moins, on a pu anticiper là, et faire une piste cyclable de qualité, qui saura être utilisée par les usagers d'YParc. Donc, on fait en parallèle le réseau et les différents aménagements qui sont prévus et qui sont demandés par les cyclistes. On a suffisamment de demandes et de réclamations à ce sujet pour être confortés dans l'idée que nous devons aussi travailler dans ce domaine-là.

Alors, évidemment, c'est Fr. 800'000.-- que nous dépensons pour cela. Certains ne s'y intéressent pas, s'intéressent à d'autres moyens de locomotion, c'est normal, mais il en faut pour tout le monde et on n'arrête pas de dire qu'Yverdon-les-Bains étant la ville du vélo, il faut quand même qu'on améliore un peu la situation et c'est vrai aussi pour les abris pour les vélos ou pour les stationnement pour le vélo.

Donc ça fait partie des priorités et c'est une des priorités du projet d'agglomération d'améliorer les choses en ce qui concerne la mobilité douce et les transports publics.

J'en viens maintenant à quelques questions plus particulières et notamment aussi à celles qui sont posées par la commission.

M. le Conseiller PAVID, vous avez évoqué le stationnement qui est prévu à la HEIG. Oui, nous faisons un stationnement vélo à cet endroit-là, mais sur le domaine public communal et pas sur le domaine privé du Canton. Donc, il sera à disposition évidemment des étudiants mais comme nous le faisons ailleurs, comme nous le faisons à côté de bâtiments privés également, notamment à la rue Haldimand, dans le futur quartier qui sera construit prochainement. Nous avons aussi des stationnements pour vélos qui sont sur le domaine public, donc qui sont à l'usage des utilisateurs des services, des équipements, des infrastructures qui sont situées à proximité, comme nous le faisons un peu partout, mais jamais nous n'allons construire sur le domaine privé, à part sur le domaine privé communal, pour des bâtiments communaux, ailleurs, ce n'est jamais le cas.

J'en viens d'ailleurs à un des éléments qui est évoqué dans le rapport de la commission, c'est l'abri qui est prévu au carrefour de la rue du Châtelard. Nous nous occupons évidemment que de la commune d'Yverdon-les-Bains et cet abri sera construit sur le territoire de la commune d'Yverdon-les-Bains, même s'il sera à l'usage d'une population qui n'habite pas Yverdon, peut-être, de Chamblon, de Treycovagnes, mais nous sommes dans le cadre d'un projet d'agglomération et c'est bien normal et nous espérons évidemment que les gens de ce coin-là puissent profiter de ce parking sécurisé ou abrité pour prendre le bus par la suite et venir à Yverdon-les-Bains.

En ce qui concerne les autres remarques de la commission, la zone Blancherie-Chamard, où la commission regrette que nous n'ayons pas prévu d'abri de vélos, le projet d'agglomération vise en priorité d'aménager des abris dans les centres-villes, dans les centres de localités, c'est pour cela que, M. GRUET, nous avons prévu un abri à Gressy, et j'espère qu'il y aura au moins un vélo, le vôtre...

M. le Conseiller Philippe GRUET :

J'habite Sermuz !

(Rires dans la salle)

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Mais quand vous irez de Sermuz à Gressy en vélo, vous le mettrez là-bas !

Donc, on équipe les centres de localités, les centres commerciaux et les équipements publics d'enseignement, de sports, de loisirs et donc pas forcément en priorité les zones industrielles qui ne constituent pas un pôle générateur de déplacements à vélo important. Par contre, on en a mis dans la zone industrielle des Prés-du-Lac, il y a un parking pour 8 places à vélos.

Et puis, il y a une troisième remarque de la commission qui concerne le nombre de places au centre sportif des Isles qui semble trop faible. C'est vrai que le nouvel équipement prévoit dix places supplémentaires, mais il ne vise pas le centre sportif en tant que tel, mais les terrains de football. Le centre sportif dispose, lui, de 120 places de stationnement pour les cycles qui ont été construites dans le cadre du projet du centre sportif des Isles.

Voilà, ce que je voulais apporter comme éléments de réponses supplémentaires. Je vous invite, évidemment à accepter ce préavis.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.44PR est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'installation d'une soixantaine d'abris vélos sur son territoire ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'623'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1110 «Stationnement 2Roues» et amortie en 20 ans au plus.

8. PRÉAVIS
N° PR14.01PR

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 310'000.-- POUR LE CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS ANNEXES DU STADE MUNICIPAL ET DE FR. 153'000.-- POUR CELUI DU TERRAIN DES VUAGÈRES.

☞ M. BRIAN OOSTERHOFF, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

MM. les Conseillers Olivier DI PRINZIO, Thierry GABERELL, Philippes GUIGNARD, Bexhet HALIMI, Brian OOSTERHOFF, Boris RICHARD, Nicola SCHIRINZI et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.01PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder au changement de l'éclairage des terrains annexes du stade municipal ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 310'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 3608 et amortie en 20 ans au plus ;

Article 4 : La Municipalité est autorisée à faire procéder au changement de l'éclairage du terrain des Vuagères ;

Article 5 : Un crédit d'investissement de Fr. 153'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 3609 et amortie de la manière suivante :

- Fr. 127'000.-- en 20 ans au plus ;
- Fr. 26'000.-- par prélèvement au fonds d'assainissement terrains pollués n° 928.2107.

9. PÉTITION

CONTRE LA SUPPRESSION DES PLACES DE PARC À LA RUE DE LA PLAINE ET À LA RUE DU VALENTIN.
☞ M. JOHANN GILLIÉRON, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission des pétitions, M. Johann GILLIERON ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur son renvoi à la Municipalité

La discussion est ouverte sur le renvoi de cette pétition à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le renvoi de cette pétition à la Municipalité est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la Commission des pétitions pour son travail.

10. PÉTITION

DE L'ASSOCIATION « STOP AUX BOUCHONS », DE COMMERÇANTS, HABITANTS, CLIENTS OU PASSANTS DE LA RUE DU LAC CONTRE L'INTENTION DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE D'AUTORISER LA CIRCULATION DES CYCLISTES DANS CETTE RUE PIÉTONNE ET DEMANDENT À L'EXÉCUTIF COMMUNAL DE RENONCER À SON PROJET, MÊME À TITRE D'ESSAI.

☞ M. STEVES BUCHS, PRÉSIDENT A.I. DE LA COMMISSION DES pétitions, rapporteur.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Steves BUCHS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est ouverte sur le renvoi de cette pétition à la Municipalité.

Discussion sur son renvoi à la Municipalité

M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ :

Je me permets d'intervenir pour vous rappeler que nos prédécesseurs à ce Conseil, ont interpellé, à moult reprises, la Municipalité, pour demander des actions ponctuelles du Service de la police, suite à plusieurs plaintes des piétons qui se sentaient mis en danger par les cyclistes qui ne respectaient pas la signalisation mise en place.

Cette mission a porté ses fruits après une campagne soutenue, laquelle a été suivie par des

contrôles sporadiques.

Il serait préjudiciable aux efforts entrepris dans le passé de remettre en question les décisions prises par les autorités de l'époque.

Je vous demande de vous prononcer favorablement à la position émise par la Commission des pétitions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le renvoi de cette pétition à la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des pétitions pour son travail.

**11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je retire ma question, puisque que M. le Syndic y a répondu lors de son allocution de départ du Conseil et je note avec satisfaction que, en principe, des offres fermes de repreneurs potentiels seront en mains du Conseil d'administration des deux sociétés dans le courant de cet été. Merci M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.1

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Aménagement du territoire : vise-t-on à être hors-la-loi ?)

Il y a plus de deux ans, très précisément le 2 février 2012, quelqu'un a dit dans cette salle devant cette même assemblée, je cite : « *Le plan directeur communal est obsolète, il doit être révisé. Et c'est ce que nous avons prévu de faire sur le principe, la Municipalité et moi-même, donc nous sommes tout à fait favorable à votre motion* ». Oui, Mme la Municipale de l'Urbanisme et des Bâtiments, vous reconnaissez là vos propos, qui ont assurément conduit ce Conseil à adopter à une très large majorité la motion que j'avais alors déposée, un texte qui disait au final, après amendement et discussion : « *La Municipalité d'Yverdon-les-Bains met en œuvre l'adaptation de son plan directeur datant de 1996, selon les dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions* ».

Je rappelle au passage que la révision du plan directeur était une des premières priorités à réaliser en 2009-2010 dans le cadre du projet AggloY et que l'article 30 de la LATC dit, je cite : « *les plans directeurs communaux sont réexaminés tous les 15 ans au moins, tenus à jour et adaptés lors que les circonstances l'exigent* ».

Eh bien Mesdames et Messieurs, les circonstances l'exigent et l'exigent de plus en plus. Car à Yverdon-les-Bains, les projets municipaux se suivent... mais ne ressemblent plus du tout au plan directeur en vigueur, notamment en matière d'organisation, d'aménagement d'espaces publics, de voies de circulation, de stationnement, si ce n'est pas d'affectation de terrains, pour ne citer que ces domaines.

Un cas symptomatique est apparu début 2013 lors du préavis sur le crédit d'étude relatif au Coteau Est – secteur situé entre carrefour de Pomy et route de Cheseaux - où un axe du réseau principal des circulations, inscrit comme tel sur le plan directeur, était d'emblée déjà condamné

avant même l'étude au profit d'une modeste desserte de quartier.

Un deuxième cas va bientôt arriver devant ce Conseil, il s'agit du quartier à l'étude, Gare-Lac, avec des mesures de circulation qui revisitent notamment la hiérarchie du réseau routier de la ville, contenue dans le plan directeur en vigueur.

En résumé, le plan directeur de 1996 n'est plus suivi, aucun crédit n'a été demandé à ce Conseil pour le réviser, malgré les Fr. 600'000.-- inscrits dans les deux derniers plans d'investissement, communiqués à ce Conseil, en novembre 2012 et novembre 2013.

Interpellée depuis la tribune du Grand Conseil début 2013 sur le rôle de surveillance de l'Etat en matière de respect de la LATC, Mme la Cheffe du département concerné par l'aménagement du territoire a fixé une audience où je me suis rendue avec notre collègue Daniel COCHAND et où étaient présente M. le Syndic et Mme la Municipale de l'urbanisme.

Suite à cette séance, Mme MÉTRAUX a fixé par lettre du 28 mars 2013, adressée aux participants à cette audience et à la Préfecture Jura-Nord vaudois, le calendrier suivant:

- Fin septembre 2013, nouvelle séance chez Mme MÉTRAUX avec les mêmes personnes pour faire le point sur le projet de préavis municipal. Cette séance n'a pas eu lieu faute de projet de préavis.
- Fin 2013-début 2014, dépôt du préavis municipal pour un premier crédit nécessaire à l'étude de l'adaptation du plan directeur communal. Ce préavis n'a pas été déposé jusqu'ici.
- Deuxième trimestre 2014, démarrage des études concernant l'adaptation du plan directeur communal. Pas de préavis, pas de sous, pas de démarrage des études.

Vu ce qui précède, j'interpelle la Municipalité sur cinq points :

1. Quels obstacles empêchent la Municipalité de lancer la procédure d'adaptation du plan directeur communal de 1996, opération attendue depuis 2010 ?
2. Pourquoi cette attitude passive alors que le Conseil communal l'a enjointe à l'action il y a maintenant plus de deux ans – et par conséquent – est prêt à lui accorder le crédit/les tranches de crédit nécessaires?
3. Quelles raisons font que la Municipalité ne donne pas suite au calendrier fixé par la Cheffe de département ?
4. Pourquoi la Municipalité persiste-t-elle dans une position hors la loi alors que certaines intentions sont déjà connues et pourraient être insérées dans ce plan directeur communal adapté ?
5. Pourquoi la Municipalité prend-elle le risque de retarder grandement des projets aussi importants que Coteau-Est ou Gare-Lac, un appel à une autorité constitutionnelle pour faire respecter lois et procédures pouvant être activé et freiner l'avancement des dits projets ?

Vu les divers aspects des questions à traiter, je remercie la Municipalité

- 1. de formuler des réponses écrites aux 5 points de cette interpellation ;**
- 2. de les remettre aux Conseillers - selon art. 65 de notre règlement, al.3 - pour notre prochaine séance de Conseil communal ;**

et -par cohérence- je demande au Bureau du Conseil

- 3. en vertu de l'al.4 de ce même article 65, de porter ces réponses à l'ordre du jour de notre prochaine séance afin d'ouvrir la discussion en vue de l'éventuel dépôt d'une résolution.**

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors, je dois dire que je suis un petit peu surpris de cette interpellation, parce qu'il y a de cela à peu près trois semaines, le groupe politique de Mme Pierrette ROULET-GRIN s'est opposé à une politique du logement cantonale considérant qu'il y avait trop de couches de planification. Alors, là, on vient demander une couche supplémentaire de planification, donc, il y a un double discours.

Alors, vous me direz, c'est une autre thématique, c'est une autre problématique, c'est un autre lieu, je peux le comprendre et d'ailleurs, je partage votre préoccupation et j'ai d'ailleurs soutenu votre motion. Je souhaiterais aussi que ce plan directeur communal soit révisé le plus rapidement possible, seulement, il y a au moins deux bonnes raisons, et la Municipalité pourra s'en expliquer très certainement tout à l'heure, pour que la Municipalité n'entreprenne pas ces travaux immédiatement.

Tout d'abord, les ressources. Réviser un plan directeur communal nécessite des ressources importantes, tant financières qu'humaines. Et il y a toutes une séries de projets prioritaires dans cette ville qui méritent d'être soutenus et poussés, et qui sont peut-être plus importants que la révision d'un plan directeur communal.

Et la deuxième raison qui me semble essentielle, c'est d'une part la révision de la loi fédérale qui va entrer en vigueur en juin, donc à quoi bon mettre à jour un plan directeur communal sans connaître le contenu de cette révision de la loi fédérale et devoir venir quelques mois ou quelques années après avec un nouveau document qui ne serait pas conforme à cette loi fédérale. Et dans la foulée, suite à la révision de cette loi fédérale, il y aura bien entendu la révision d'une loi cantonale qui sera portée par la cheffe du département en charge de l'aménagement du territoire Mme Jacqueline DE QUATTRO. Et cette révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire apportera de nouveaux critères qui permettront de définir plus précisément les contenus minimums des plans directeurs communaux. Alors, je crois que la Municipalité n'a aucune bonne raison de se précipiter pour réviser ce plan directeur communal sans connaître le contenu de ces différentes dispositions.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous aviez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et j'ai bien vu que vous aviez plus que cinq membres pour appuyer cette interpellation.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je remercie M. le Conseiller VENIZELOS d'avoir apporté toutes ces précisions.

Néanmoins, je dois vous dire que la Municipalité, même si elle n'a pas l'air pressée, parce qu'elle avait promis, c'est vrai, un préavis en janvier et nous sommes en mars, prend toutefois cette demande de Mme Pierrette ROULET-GRIN, tout à fait au sérieux, puisque, non seulement, c'est une motion, donc la Municipalité y est liée, mais en plus, comme je vous l'avais dit, nous sommes, nous, également bel et bien convaincu que le plan directeur communal doit être révisé et doit, si possible, être révisé dans les années qui viennent.

Nous avons donc lancé la procédure nécessaire pour ce faire. Un rapport a d'ores et déjà été validé par la Municipalité. Un préavis est en cours d'élaboration qui sera validé lui également par la Municipalité dans les semaines qui viennent et donc, transmis à ce Conseil tout prochainement. Je comprends vos inquiétudes, Mme Pierrette ROULET-GRIN. Je comprends votre impatience également, mais croyez-le bien, nous travaillons sur ce plan directeur communal et vous verrez nos propositions tout prochainement.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai bien entendu ce qu'a dit M. VENIZELOS. Ça veut dire que parce qu'une loi va peut-être arriver, on n'applique plus celles qui sont en vigueur ? Ça me semble un tout petit peu réducteur et je remarque que chaque fois que j'interpelle la Municipalité sur un sujet de ce type, c'est M. VENIZELOS qui répond. Ça me semble un tout petit peu bizarre ! Bien. Je reconnais d'ailleurs, les qualités professionnelles qu'il a. Mais j'écoute attentivement, surtout Mme SAVARY, par rapport à ce que nous avons entendu.

Mme MÉTRAUX, qui était à ce moment-là, cheffe du département, qui est, je crois, tout aussi au fait de ce qui concerne ce Service du développement territorial, a posé quelques conditions. Elle connaît que cette loi va arriver.

Moi, je pense quand même, je persiste dans les questions qui sont posées et je souhaite que la Municipalité y réponde et qu'en fonction de ses réponses, nous ayons un débat sur ce qui va se passer. Je crois que c'est le rôle de ce Conseil, de se préoccuper aussi de ce que nous avons voté à une très large majorité il y a deux ans en arrière, deux ans, c'est quand même un peu long.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une Question de M. le Conseiller Sylvain PITTET (Avancement du traitement du postulat du 4 mars 2010 "Pour une mise en valeur des menhirs de Clendy".)

Les menhirs de Clendy ont été érigés voici plus de 6'000 ans. Le postulat visant à mieux les mettre en valeur a été accepté par ce Conseil, il y a tout juste 4 ans. Malgré ce laps de temps réduit à l'échelle du néolithique, je me permets de venir aux nouvelles et demander à la Municipalité l'état des démarches entreprises dans la perspective d'une meilleure mise en valeur du plus grand site suisse de menhirs.

Etant retourné sur place récemment, j'ai constaté que les menhirs n'ont pas bougé...

(Rires dans la salle)

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est déjà ça !

M. le Conseiller Sylvain PITTET :

... Les infrastructures d'accueil sur le site non plus. Et le balisage des accès aux menhirs reste inexistant, rendant la localisation de la clairière les abritant peu évidente pour des visiteurs extérieurs à la région.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Peut-être que l'on devrait faire le plan directeur communal puis ensuite on pourra réaménager le site des menhirs.

Non, mais effectivement, ce dossier a un peu traîné, c'est vrai. Il avait été pris en charge par un Municipal très intéressé par la question des menhirs notamment, et malheureusement, il est resté en rade. Peut-être trop nombreux sont les dossiers qui sont comme cela, un peu sous la pile et de temps en temps, vous nous rappelez que nous devons faire notre travail, donc nous allons reprendre le dossier.

M. le Conseiller Sylvain PITTET :

Merci M. le Syndic pour votre réponse. Je suis content de voir que vous allez reprendre le

dossier et que vous allez poursuivre les réflexions pour cette mise en valeur. J'attends de voir le résultat de ces réflexions et surtout leur concrétisation sur le site.

Je suggérerais aussi à la Municipalité, dans l'immédiat, d'en améliorer le balisage sur le site afin de rendre la clairière qui abrite les menhirs un peu plus accessible pour les visiteurs qui ne la connaissent pas.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Earth Hour et l'édition 2014 à Yverdon - Une heure pour la planète, action WWF)

J'ai une question concernant « Earth Hour » et l'édition 2014 à Yverdon. « Earth Hour » ou « une heure pour la planète » est une action du WWF international relayé par tous les WWF nationaux. Le but de cette action est double :

1. Faire une action symbolique en éteignant les lumières pendant une heure. Les villes suivent cette action en éteignant les monuments comme les pyramides, le Golden Bridge ou le Château d'Yverdon.
2. De sensibiliser le public sur la consommation énergétique.

Sur ce point, cette année, le WWF suisse a décidé de faire un classement des meilleures villes de Suisse qui font attention à la consommation de leur éclairage public.

On ne pouvait que se réjouir de voir notre cité thermale tacler les plus vertes communes de Suisse allemande, tant nous sommes avancées sur ce sujet-là. Hélas ... grande frustration, en tout cas de ma part, car Yverdon n'a pas pris le temps de répondre au questionnaire élaboré par l'agence suisse pour l'efficacité énergétique.

Oui, on a loupé l'occasion de briller ! sur nos éclairages publics.

Dès lors, ma question est la suivante : que s'est-il passé ?

Je remercie déjà la Municipalité pour ses explications.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je remercie Mme la Conseillère Carmen TANNER pour sa question qui m'a interpellée ainsi qu'elle a interpellé le Service des énergies. Nous n'avons pas souvenir d'avoir été sollicité par le WWF. Naturellement, si nous avons eu connaissance des questions du WWF sur l'éclairage public, nous aurions bien entendu répondu, ce d'autant que je peux le dire très clairement, nous sommes fiers de nos réalisations qui sont, pour certaines, citées en exemple dans toute la Suisse.

Mais, il n'y a aucun mystère. Aucun mystère dans le fait que nous n'avons pas répondu aux questions. Cela n'a pas du tout été une intention au délibérée. Eh bien, figurez-vous que, recherches faites, il s'agit tout simplement d'un problème technique : l'email du WWF a été bloqué par l'anti-spam puissant de la commune.

(Rires dans la salle)

Il faut bien reconnaître que rien ne vaut le bon vieux système de la lettre mise à la poste qui parvient plus souvent à son destinataire que les nouveaux moyens de transmission électronique.

Voilà, c'est aussi bête que cela.

Au SEY, nous sommes naturellement vraiment désolés car, nous aurions été, encore une fois, je

l'ai dit, heureux de mettre en avant nos réalisations. En effet, la section électricité ne ménage pas ses recherches et son ingéniosité pour trouver des solutions pour économiser l'énergie, d'une part, et innover, d'autre part. Et nous vous l'avons, du reste prouvé ces deux, trois dernières années.

Ainsi, on peut le dire, le Service des énergies et sa section électricité, tout particulièrement, travaille d'arrache-pied, ou d'arrache-lampadaire, c'est selon, pour équiper tout d'abord sous forme de test la rue du Mujon en éclairage dynamique. Cela a été un succès, c'est la raison pour laquelle, nous avons été un peu plus loin et nous avons équipé tout le quartier dit du Coin de terre de cet éclairage. Je vous rappelle que cet éclairage dynamique est enclenché par un détecteur de mouvements et cela permet d'économiser plus de 50% de l'énergie.

Nombreux d'entre vous nous avez fait du reste l'honneur de participer à la mise en route de cet éclairage au Coin de Terre à laquelle nous vous avons convié à l'automne 2012. Il faut bien se rendre compte que cet éclairage est révolutionnaire et innovateur. Plusieurs villes suisses sont venues visiter le quartier du Coin de Terre pour s'en rendre compte et pour s'en inspirer.

Et puis, en 2012, vous vous rappelez que nous avons participé à l'appel d'offre de la Confédération, dans un programme dit Prokilowatt. Ce programme avait pour but de soutenir les mesures techniques permettant d'économiser de l'énergie. Nous avons en vue à l'époque, puis nous l'avons réalisé comme vous le savez, de remplacer les cinq-cents lampes à mercure existant encore en ville sur les trois mille cinq-cents points lumineux, par des luminaires Led équipés de ce fameux système dynamique dont je viens de parler.

La Confédération a décidé de nous soutenir financièrement dans ce projet, et vous le savez, puisque l'année dernière un préavis sur le sujet vous a été présenté et vous l'avez accepté, ce dont je vous remercie naturellement.

Comme vous le voyez, Mme la Conseillère, le Service des énergies ne ménage pas ses efforts dans le domaine de l'éclairage et c'est la raison pour laquelle, si nous avons eu connaissance de la sollicitation du WWF et si elle n'avait pas été bloquée par l'anti spam de la commune, c'est avec plaisir que nous lui aurions signalé nos réalisations. Nous allons examiner si cela est encore possible, du reste.

Mais je voudrais encore terminer en remerciant les collaborateurs du Service des énergies et tout particulièrement le chef du réseau électricité, M. Jean-Marc SUTTERLET, pour les immenses efforts qu'ils fournissent pour vous éclairer correctement tout en pensant aux économies d'énergie, pour leurs indéniables compétences en la matière et pour leur ingéniosité.

Voilà, je crois, Mme la Conseillère que je vous ai répondu de la façon la plus exhaustive possible et encore une fois, je vous remercie pour votre question.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci pour toutes ces explications. C'est vrai que certain prenne le WWF, nous prenne, je dis nous, parce que je travaille justement au WWF, pour des ayatollahs de l'écologie. Je ne peux que regretter du coup qu'on soit passé dans les spams. C'est vrai qu'on enlève le côté formel en passant par des courriels. Je sais que le WWF a privilégié cet aspect-là parce qu'il y a des milliers et milliers de communes en Suisse et du coup, c'est par gain de facilité.

Néanmoins, il y a eu plusieurs relances et puis aussi, on est à l'air numérique. Je pense que la commune devrait s'adapter aussi à ce mode de faire et ajuster les paramètres de cette boîte pour ne pas louper, car là, je crois bien qu'on a loupé un excellent moyen de communication, une image ultra positive pour la ville.

Dans tous les cas, merci pour vos renseignements.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Merci encore une fois, Mme la Conseillère Carmen TANNER. Je tiens à vous dire que je sais qu'il y a eu plusieurs relances, parce que je les ai retrouvées dans l'anti-spam également, donc, tant le premier courriel que les relances sont tombés dans l'anti-spam. Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou pas, s'il faut se réjouir d'avoir un système aussi performant qui permet quand même de bloquer bien des choses qui sont indésirables. C'est encore une fois...

(Rires dans la salle)

Qu'est-ce que j'ai dit là ! Il y a des fois où il faut savoir se taire, c'est ça !

Bien entendu, je ne voulais pas dire que celui-ci en était un d'indésirables, vous l'avez compris. Donc, je crois que je vais m'arrêter là. C'est vraiment très malheureux, mais croyez que je le regrette également. J'espère que le reste du WWF nous écoute du reste ce soir et a bien compris la situation.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

11.4

Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Relance avancement du préavis pour l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil communal)

J'espère que mon intervention ne passera pas dans les anti-spams !

Je peux reprendre les mêmes propos que lors de mon intervention du 4 octobre 2012, soit :

En date du 4 juin, alors présidente de ce Conseil, le bureau vous a transmis, M. le Syndic, un rapport demandant l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil. Notre Conseil avait été informé de cette démarche lors du conseil du 7 juin par ces propos, que je re-cite :

« En date du 4 juin 2012, le Bureau a transmis à la Municipalité un rapport demandant l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil. Cette demande comprend une installation de tables et chaises, l'utilisation d'outils informatiques pour les Conseillers, des micros à chaque place et le vote électronique. S'agissant d'un crédit d'investissement, un préavis doit donc être déposé par la Municipalité.

Lors de notre entretien avec M. le Syndic, il nous a assuré que celui-ci devrait être établi d'ici l'automne. Cela devrait donc nous permettre de pouvoir travailler avec la nouvelle technologie pour l'année 2013-2014 et surtout d'avoir la possibilité de supprimer le papier. »

D'autre part, ce rapport tenait compte du postulat déposé par M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF demandant "la mise en œuvre d'un système de communication « sans papier » pour l'exécutif, ainsi que pour l'ensemble des Conseillers communaux », accepté à une évidente majorité par le Conseil communal en date du 3 novembre 2011.

Lors du Conseil Communal du 7 février 2013, je me suis permis de poser à nouveau la question pour connaître l'état d'avancement de ces demandes.

Suite à ces diverses interventions, la Municipalité a convié une délégation du Bureau à une séance en présence des différents services concernés le 10 septembre 2013 pour expliquer les difficultés de réalisation et les coûts engendrés.

A l'issue de cette séance, M. le Syndic a demandé au Bureau de définir clairement les besoins du Conseil communal. A cet effet, une visite de différentes salles de Lausanne et Prilly a été organisée le 8 novembre dernier.

Cette visite a permis à la délégation du Bureau du Conseil communal ainsi qu'aux deux derniers Présidents en fonction, de voir que les difficultés insurmontables évoquées par les services

communaux le 10 septembre, ne sauraient empêcher la réalisation de l'aménagement souhaité.

Vous comprendrez donc aisément que ma question est légitime. A quoi en sommes-nous ?

A quand un préavis concret ? Je suis parfaitement consciente que cela n'est pas chose simple, mais qu'en pensez-vous pouvoir nous proposer une solution allant dans le sens de ces diverses interventions, afin que ce Conseil puisse enfin travailler dans un lieu adéquat avec les technologies actuelles et reflétant ainsi l'importance que prend notre commune, soit dit la 2ème Ville du Canton, des communes plus petites ayant parfaitement réalisé cet exercice.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Evidemment, c'est un peu délicat de répondre à une telle intervention devant cent Conseillers communaux qui attendent impatiemment que leur salle soit refaite entièrement.

Donc, nous avons effectivement chiffré le montant qu'il faudrait investir pour faire une salle à l'image des salles des plus à jour aujourd'hui. On était encore en deçà de ce qu'a coûté notamment la salle du Conseil communal de Lausanne. On a reçu le préavis, on sait que c'est 1,5 million pour le réaménagement d'une salle comme celle de Lausanne qui est un tout petit peu plus grande que celle-là, mais pas beaucoup plus, mais pour accueillir les cent Conseillers communaux dans les conditions que vous décrivez, Mme la Conseillère communale.

On doit reprendre la discussion avec le Bureau, ce que nous n'avons pas encore fait, mais encore une fois, une intervention telle que la vôtre, comme celle de M. PITTET, va nous enjoindre à aller un peu plus vite.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Syndic pour votre réponse. Encore une fois, elle ne me satisfait pas, mais j'espère que ce ne sera pas reporté aux calendes grecques, et puis, surtout pas mis dans les anti-spams, parce que là, on ré-interviendra plus vite ! Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à l'interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS du 6 février 2014 sur les dispositions règlementaires à la piscine.

Ce n'est pas une réponse, c'est une information prioritaire au Conseil communal concernant la décision de la Municipalité pour le sujet du port du « burkini » dans les piscines couvertes et ouvertes d'Yverdon-les-Bains.

La Municipalité a donc pris la décision hier et a considéré que, bien que cela soit encore une fois, quelques chose qui ne nous semble pas cosmique peut-être, comme décision, qu'elle vous appartenait en priorité et nous n'avons donc pas, à ce titre, répondu aux différentes interrogations des journalistes hier.

La Municipalité confirme toujours l'interdiction du port du « burkini » dans ces deux bassins. Par contre, la Municipalité a validé le compromis que nous avons élaboré entre les différents services de la ville, c'est-à-dire, les écoles, la direction des écoles et le Service des Sports, et nous avons

**Réponse de la
Municipalité**

trouvé un compromis, disais-je, qui nous semble tout à fait acceptable.

La réponse est : sera autorisé maintenant, avec effet immédiat, le port du « shorty ». Qu'est-ce que le « shorty » M. le Conseiller communal KLAUS ?

(Rires dans la salle)

Le « shorty » est une combinaison courte, ce n'est pas une combinaison de plongée intégrale. C'est une combinaison qui est principalement utilisée, normalement, par les maîtres de sport ainsi que par les compétiteurs. C'est une combinaison qui va au-dessus du genou et qui s'arrête à peu près avant le coude. Il y a toutes sortes de subtilités, toujours est-il que les épaules sont couvertes et le corps aussi dans la proportion de ce que je viens de dire.

Pour les écoles, c'est satisfaisant, puisque les jeunes musulmanes pourraient utiliser cette combinaison-là avec un bonnet et semble-t-il, qu'après les discussions avec les parents concernés, c'est une solution qui est donc acceptée.

Ça permet en même temps, de résoudre la problématique disais-je des sportifs qui s'entraînent avec ces combinaisons-là et donc nous allons pouvoir re-permettre aux sportifs de pouvoir utiliser ces combinaisons.

Troisième secteur qui est intéressé par ces combinaisons, c'est les profs de sports qui doivent travailler toute la journée dans des conditions humides et qui mettaient ces combinaisons jusqu'à récemment, parce qu'évidemment, au bout d'un moment, il finissait par avoir froid. Donc, ça permet de répondre à toutes ces personnes et à toutes ces demandes en même temps. Ça nous semble être un excellent compromis qui devrait permettre aux élèves des écoles, donc de pouvoir bénéficier des cours de natation et aux autres, de pouvoir reprendre les habitudes, telles qu'elles étaient faites auparavant. Nous avons donc à ce titre, modifié les articles 19 et 20 de notre règlement communale, qui lui prêtaient vraiment flanc à la critique.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Réponse de la
Municipalité**

M. le Municipal Marc-André BURKHARD à la question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL du 12 décembre 2013 au sujet du budget (PR13.33PR).

J'ai deux réponses à des questions. Je commencerai par la première à la question de M. le Conseiller communal Cédric PILLONEL nous a posé le 12 décembre 2013 concernant les ETP au Service des travaux et environnement.

Alors, vous étiez un peu étonné de voir une différence de 2 ETP. C'est tout à fait juste, parce que les commentaires au compte salaire se base sur les différences entre les budgets et non pas à la situation au 31 octobre 2013.

J'ai contrôlé la colonne des postes prévus au budget 2013, je l'ai comparé avec la différence au poste du budget 2014, et c'est bien 0,2 ETP prévu pour le secrétariat pour la route de contournement dans l'administration. Donc, les comptes sont justes, mais c'est une question d'interprétation. Le Service des finances m'a fait une table avec la liste de 2013 et ça correspond exactement à la réalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Réponse de la
Municipalité**

M. le Municipal Marc-André BURKHARD à la question de M. le Conseiller Didier FORESTIER du 12 décembre 2013 au sujet du passage pour piétons à la rue des Remparts

en face de l'ex. RED-Bar.

J'ai une deuxième réponse à donner à la question de M. le Conseiller Didier FORESTIER, question posée le 12.12.2013. Je répète brièvement la question, parce qu'il y a quand même quelques mois que cela c'est passé :

« Qu'elle fût ma surprise, M. FORESTIER disait, en traversant le passage pour piétons rue des Remparts, direction Auguste-Fallet, face à l'ancien café Red-Bar, de me trouver nez à nez avec un petit arbre planté devant ce passage. En plantant cet arbre etc... je pense qu'il n'a pas sa place et je me demande si le service a vraiment fait son travail et s'il pense l'enlever ? »

Voilà ma réponse : cet arbre a toujours été à cet emplacement. Dans les années 70, les passages pour piétons sont devenus perpendiculaires à la rue ; dans les années 90, les abaissements des trottoirs furent aménagés pour permettre le passage des gens à mobilité réduite ; en 2011, STE a fait une demande d'abattage de seize marronniers très malades, sur cette avenue. L'abattage a eu lieu en janvier 2012, d'où le remplacement effectués arbres pour arbres. Ce mois de janvier, la terre étant particulièrement stabilisée, nous avons déjà rétréci la surface de la fosse, ce qui donne plus de confort et permet aisément le passage d'une poussette. J'ai fait une photo, vous voyez la place est vraiment suffisante, même une poussette pour des jumeaux.

Je terminerai en disant que cet arbre fait partie d'un alignement. Si nous ne l'avions pas replanté, la question aurait été de toute manière posée devant ce Conseil : pourquoi cet arbre n'a-t-il pas été remplacé ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Réponse de la
Municipalité****de Mme la Municipale Marianne SAVARY à la question de Mme la Conseillère Pierrette ROULTET-GRIN du 7 février 2014 sur la navigation touristique maintenue, oui mais... borne d'accès au Quai de Nogent ?**

Lors de la dernière séance de ce Conseil, Mme Pierrette ROULET-GRIN posait à la Municipalité, une série de questions concernant la borne d'accès au Quai de Nogent, Voilà quelques réponses.

Première question : *« Quand cette installation fixe installée sur le domaine public interdisant l'accès dès l'avenue de l'Hippodrome a-t-elle fait l'objet d'une enquête publique et des publications adéquates ? »*

La Municipalité a décidé de l'installation d'une interdiction de circuler aux voitures, automobiles, motocycles, cyclomoteurs etc., sauf permission spéciale dans sa séance du 30 octobre 2003. La mise à l'enquête de la signalisation d'interdiction a été publiée dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud du 27 janvier 2004. Comme je vous l'ai dit lors de la dernière séance de ce Conseil, la pose d'une borne escamotable automatique n'est qu'un moyen supplémentaire de faire respecter cette interdiction de circulation en vigueur donc depuis dix ans. Le périmètre d'interdiction n'a en outre pas changé, sauf qu'il n'était jusque-là, pas aussi systématiquement respecté.

Les aménagements paysagers qui ont été effectués devant le bâtiment de Nogent 5, effectués plus récemment, donc l'année passée, sont considérés comme de minime importance selon l'article 72d du règlement de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ils n'ont donc pas fait l'objet d'une enquête publique.

Deuxième question *« Quel est le coût de cette barrière électroniquement commandée ? »*

Son coût est de Fr. 48'900. --, ce qui comprend le matériel, l'installation, les travaux de génie civil et les branchements électriques.

Troisième question : *« Sur quels critères et qui gère les droits d'entrée permanents dans la zone*

interdite ? quel service gère les entrées ponctuelles... ?»

Les badges permettant l'accès sont délivrés par la police administrative aux utilisateurs réguliers du parc, il s'agit, je vous le disais également le mois passé : des locataires du bâtiment Nogent 5, de l'Union nautique, du Théâtre du Petit Globe, de la buvette des Rives du Lac, des locataires des places d'amarrage, des services de la ville devant accéder aussi notamment pour des raisons d'entretien, de la police, des ambulances, du Service cantonal des eaux. La borne peut également être actionnée par la clé-passe des pompiers.

La police du Nord vaudois gère les entrées ponctuelles sur le site, et comme je vous le disais, Mme Pierrette ROULET-GRIN, figure sur la borne, et je pense que c'est bien que chacun soit au courant, un numéro de téléphone qui permet de joindre la police directement qui peut alors ouvrir la borne à distance si un véhicule, par exemple, charge des personnes à mobilité réduite ou trop âgée pour franchir les quelques centaines de mètres qui les séparent du ponton de la LNM, par exemple, vous y faisiez référence, n'arrivaient pas à passer. Un coup de fil à ce numéro-là et la borne peut être ouverte.

Dernière question : « *Quel est le coût annuel d'exploitation de cette installation ?* »

Un montant de Fr. 2'300.-- est prévu sur le compte de fonctionnement de la police administrative pour l'entretien annuel, les frais de fonctionnement de la borne automatique et d'ailleurs des deux autres bornes manuelles du parc.

Voilà, je crois que j'ai répondu cette fois-ci assez exhaustivement aux questions que vous avez posées, Mme Pierrette ROULET-GRIN. J'espère que ces réponses vous satisferont.

Mme la Conseillère Mme Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse très complète.

J'aimerais peut-être préciser qu'il n'y a pas dix ans qu'on ne peut plus décharger quelqu'un à la hauteur de l'Union nautique, la première partie devant le site de l'ancienne fabrique de pâtes Besson, pour ceux qui sont des anciens yverdonnois, ou la garderie. Il était possible de déposer des gens, maintenant, on ne peut plus entrer dans ce périmètre. Ça permettait de faire demi-tour aussi et il n'y a pas de places pour s'arrêter avec un car dans ce carrefour. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 avril 2014 à 20h.

Il est 21h33, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2014

	Page
1. Appel.....	- 179 -
2. Approbation du PV du 6 février 2014.....	- 179 -
3. Communications du Président.....	- 179 -
4. Communications de la Municipalité	- 180 -
5. Préavis n° PR13.40PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 626'000.-- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz. 📖 M. Daniel ANKEN, rapporteur.....	- 182 -
6. Préavis n° PR13.42PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 185'000.-- pour l'harmonisation des plans de classement communaux, l'introduction d'une gestion intégrée des documents (GID) et l'implantation pilote d'une gestion électronique des documents (GED). 📖 M. Daniel BURDET, rapporteur.	- 183 -
7. Préavis n° PR13.44PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'623'000.-- pour les travaux d'installation et d'aménagement d'abris vélos sur l'ensemble du territoire yverdonnois. 📖 M. Mathias HUMBERT, rapporteur.	- 184 -
8. Préavis n° PR14.01PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 310'000.-- pour le changement de l'éclairage des terrains annexes du stade municipal et de Fr. 153'000.-- pour celui du terrain des Vuagères. 📖 M. Brian OOSTERHOFF, rapporteur.	- 190 -
9. Pétition contre la suppression des places de parc à la rue de la Plaine et à la rue du Valentin. 📖 M. Johann GILLIÉRON, Président de la Commission des pétitions, rapporteur.	- 191 -
10. Pétition de l'Association « Stop aux bouchons », de commerçants, habitants, clients ou passants de la rue du Lac contre l'intention de l'autorité municipale d'autoriser la circulation des cyclistes dans cette rue piétonne et demandent à l'Exécutif communal de renoncer à son projet, même à titre d'essai. 📖 M. Steves BUCHS, Président a.i. de la Commission des pétitions, rapporteur.	- 191 -
11. Propositions individuelles et interpellations.	- 192 -
11.1 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Aménagement du territoire : vise-t-on à être hors-la-loi ?)	- 192 -
11.2 Une Question de M. le Conseiller Sylvain PITTET (Avancement du traitement du postulat du 4 mars 2010 "Pour une mise en valeur des menhirs de Clendy".)	- 195 -
11.3 Une Question de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Earth Hour et l'édition 2014 à Yverdon - Une heure pour la planète, action WWF).....	- 196 -
11.4 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Relance avancement du préavis pour l'aménagement et l'informatisation de la salle du Conseil communal).....	- 198 -

Réponse de la Municipalité.....	- 199 -
M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à l'interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS du 6 février 2014 sur les dispositions réglementaires à la piscine	- 199 -
M. le Municipal Marc-André BURKHARD à la question de M. le Conseiller Cédric PILLONEL du 12 décembre 2013 au sujet du budget (PR13.33PR).....	- 200 -
M. le Municipal Marc-André BURKHARD à la question de M. le Conseiller Didier FORESTIER du 12 décembre 2013 au sujet du passage pour piétons à la rue des Remparts en face de l'ex. RED-Bar.	- 200 -
Mme la Municipale Marianne SAVARY à la question de Mme la Conseillère Pierrette ROULTET-GRIN du 7 février 2014 sur la navigation touristique maintenue, oui mais... borne d'accès au Quai de Nogent ?.....	- 201 -